



13 juin 2024

## Financement des entreprises – France • Avril 2024

### Les financements accordés aux SNF, en particulier les financements de marché, continuent de progresser

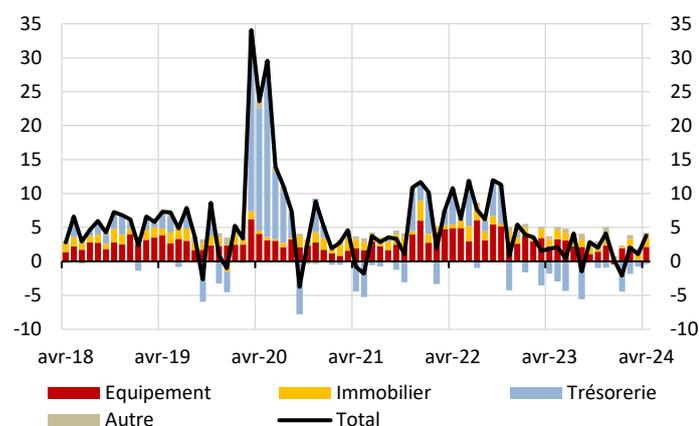
- En avril, la croissance des financements accordés aux sociétés non financières (SNF) atteint +1,7% sur un an (après +1,4 % en mars). Les encours de titres de dette progressent (+2,1 % après +1,4 % en mars), alors que le taux de croissance des crédits bancaires se stabilise au global (1,4 % après +1,5 % en mars) mais continue à progresser pour les PME et les ETI ; la croissance de la composante investissement reste forte (+3,7 %, inchangée par rapport au mois précédent) alors que les crédits de trésorerie diminuent à nouveau (-6,9 % après -6,7 % en mars).
- Le coût global des nouveaux financements remonte un peu en avril (4,44 % après 4,33 % en mars), à la fois pour les crédits bancaires (4,76 % après 4,68 % en mars) et les titres de dette (3,82 % après 3,65 % en mars). Pour les crédits bancaires, cette augmentation moyenne recouvre en réalité une baisse pour les PME et les ETI, et une hausse pour les grandes entreprises.

#### 1 - Vue d'ensemble des SNF : Encours et flux en Mds €, taux de croissance annuel et coût en %

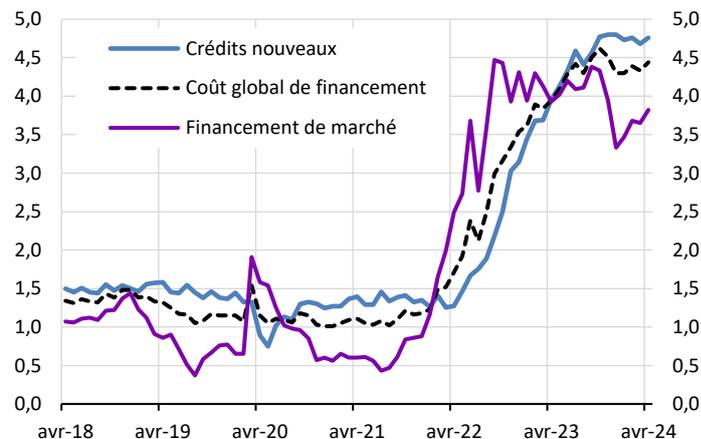
(données non cvs) <sup>W</sup>

	avr-24			Taux de croissance brut			Coût (taux d'intérêt annuel)		
	Encours	Flux nets sur 12 mois	Flux brut sur 12 mois (production)	févr-24	mars-24	avr-24	févr-24	mars-24	avr-24
<b>Financement des SNF</b>	<b>2 063,4</b>	<b>33,4</b>		<b>0,9</b>	<b>1,4</b>	<b>1,7</b>	<b>4,39</b>	<b>4,33</b>	<b>4,44</b>
<b>Financement par crédit bancaire</b>	<b>1 354,2</b>	<b>19,1</b>	<b>305,7</b>	<b>1,2</b>	<b>1,5</b>	<b>1,4</b>	<b>4,76</b>	<b>4,68</b>	<b>4,76</b>
Investissement	965,6			4,1	3,7	3,7			
Équipement	605,8			4,3	3,7	3,7			
Immobilier	359,8			3,8	3,7	3,8			
Trésorerie	311,6			-8,1	-6,7	-6,9			
Autres	77,0			8,3	11,3	10,7			
Crédits <= 1 million €			112,9				4,67	4,62	4,57
Crédits > 1 million €			192,8				4,81	4,71	4,88
<b>Financement de marché</b>	<b>709,2</b>	<b>14,3</b>		<b>0,2</b>	<b>1,4</b>	<b>2,1</b>	<b>3,68</b>	<b>3,65</b>	<b>3,82</b>

#### Variations mensuelles d'encours de crédits par objet (données cvs-cjo en mds€) <sup>W</sup>



#### Coût (toutes maturités confondues) par source de financements (en %) <sup>W</sup>





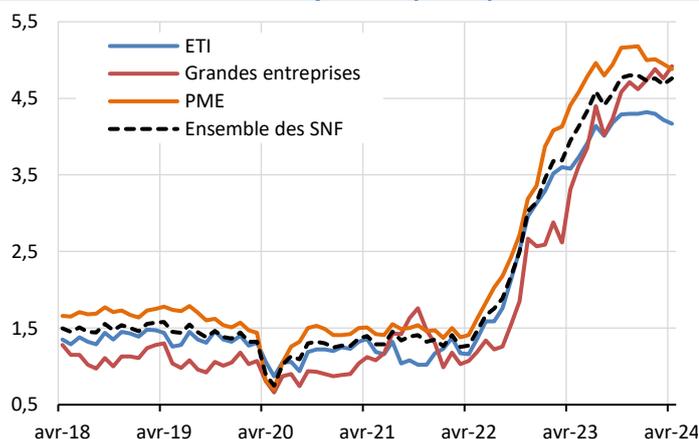
## 2 – Crédits bancaires par taille de SNF <sup>W</sup>

- En avril 2024, la croissance du crédit se maintient pour les PME et les ETI (respectivement +1,5% et +1,7% après +1,4% pour ces deux catégories en mars). Sur un an, les encours des grandes entreprises continuent de se contracter (-2,6% en avril après -2,4% en mars). Cette contraction est notamment portée par le désendettement d'un grand groupe. Le coût du crédit poursuit sa baisse pour toutes les tailles d'entreprises hormis les grandes entreprises.

	Encours en Mds €	Taux de croissance brut annuel en %			Coûts en % (taux d'intérêt annuel)		
	avr-24	févr-24	mars-24	avr-24	févr-24	mars-24	avr-24
<b>Total SNF</b>	1 354,2	1,2	1,5	1,4	4,76	4,68	4,76
<i>dont:</i>							
- PME	570,6	1,7	1,4	1,5	5,01	4,95	4,88
- ETI	372,3	1,7	1,4	1,7	4,30	4,22	4,17
- Grandes entreprises	202,1	-3,9	-2,4	-2,6	4,88	4,76	4,92

*Note de méthode : Les crédits totaux aux sociétés non financières (SNF) sont mesurés à partir des données des bilans bancaires, qui fournissent de l'information « macro », c'est-à-dire exhaustive (toutes les entreprises à partir des crédits au premier euro), avec certaines ventilations selon la nature du crédit. En parallèle, sur base réglementaire, les établissements de crédit et les entreprises d'investissement doivent déclarer par bénéficiaire (information « micro ») au Service Central des Risques de la Banque de France (SCR) les concours accordés dès-lors qu'ils dépassent 25 000 €. Cette collecte est progressivement abandonnée au profit de la collecte AnaCredit, sauf pour les banques de petite taille qui ne seront pas assujetties à cette déclaration, pour respecter la « proportionnalité » entre l'importance économique de la banque et les contraintes de ses obligations déclaratives. Cette collecte « micro », assez large mais non exhaustive, offre l'avantage de pouvoir adopter les notions d'entreprise et de catégorie d'entreprise définies par le décret n° 2008-1354 relatif aux critères permettant de déterminer la catégorie d'appartenance d'une entreprise pour les besoins de l'analyse statistique et économique (décret d'application de l'article 51 de la loi de modernisation de l'économie - LME). La différence résiduelle entre le total par taille d'entreprise et le total SNF s'explique pour l'essentiel par ces différences de champs et par les unités légales ne pouvant être affectées dans une catégorie de taille selon les critères de la LME (« SCI et divers »). N.B. Le périmètre des encours de crédit aux PME inclut les tailles indéterminées (ex : entreprises créées dans l'année etc.)*

### Taux d'intérêt (toutes maturités confondues) par taille d'entreprises (en %) <sup>W</sup>



### Encours de crédits mobilisés par taille d'entreprises (en mds €) <sup>W</sup>



### 3 – Crédits bancaires par secteur\*\* (encours en mds €, taux de croissance annuel en %) <sup>W</sup>

- La croissance de l'encours des crédits mobilisés est toujours très différenciée selon les secteurs économiques. Elle reste forte pour le secteur des conseils et services aux entreprises (+10,2%), pour le transport et entreposage (+6,0%), pour les activités immobilières (+4,3%) et l'agriculture, sylviculture et pêche (+3,2%). En revanche, l'encours de crédits mobilisés continue sa contraction pour les activités industrielles (-7,0%), le commerce (-3,0%) et le secteur hébergement-restauration (-1,3%).
- Par rapport à son niveau d'avril 2023, l'encours du crédit à la construction se contracte (-3,3%), mais il croît pour le sous secteur de la promotion immobilière (+9,3%).

	Mobilisés			mobilisés et mobilisables (***)		
	Encours	Taux de croissance en %		Encours	Taux de croissance en %	
		avr-24	mars-24		avr-24	avr-24
Agriculture, sylviculture et pêche (AZ)	65,7	3,1	3,2	74,1	1,1	1,3
Toutes industries (BE)	163,5	-6,8	-7,0	263,6	-2,8	-3,2
- dont industrie manufacturière (C)	118,2	-4,8	-4,9	189,5	-2,1	-1,7
Construction (FZ)	73,2	-3,8	-3,3	109,1	-6,8	-4,5
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles (G)	182,6	-1,8	-3,0	252,1	-2,0	-3,2
Transports et entreposage (H)	63,2	4,0	6,0	79,9	4,0	4,9
Hébergement et restauration (I)	51,1	-0,9	-1,3	55,9	-1,7	-1,9
Information et communication (JZ)	33,0	0,6	-1,0	53,9	0,1	-3,0
Activités immobilières (LZ) (*)	537,2	4,0	4,3	589,1	3,8	4,1
Conseils et services aux entreprises (MN)	102,3	9,3	10,2	135,1	12,8	14,5
Enseignement, Santé humaine, action sociale et autres services (PS)	62,1	-0,5	-0,4	71,2	0,0	0,4
Holdings	24,2	12,1	11,9	29,4	8,3	9,8

(\*) Y compris sociétés civiles immobilières

(\*\*) Sur la différence entre le total SNF et le total entreprises, cf. note de méthode

(\*\*\*) Les crédits mobilisables sont des éléments de hors-bilan : les parties non utilisées de crédits confirmés et de crédits documentaires, et les parties disponibles des crédits en comptes d'affacturage

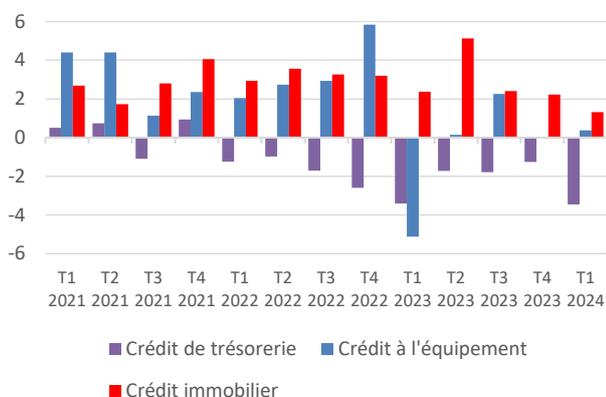
### 4 - Complément trimestriel : Financement des TPE (1) <sup>W</sup>

#### Crédits aux TPE : répartition par type de crédits <sup>W</sup>

	Encours (en milliards d'euros)	Taux de croissance annuels		
		T1 2024	T4 2023	T1 2024
Total crédits	356,4		0,3	1,6
Crédits de trésorerie, affacturage inclus	27,8		-21,2	-22,9
Crédits à l'équipement	162,8		-1,7	1,7
Crédits immobilier	165,9		8,0	7,1



## Variation d'encours des crédits aux TPE



## Flux trimestriels bruts de crédits (production) aux TPE

(en % du flux nouveau hors découverts)



## Compléments

Dans ce complément trimestriel, les très petites entreprises (TPE) sont caractérisées par les critères de la loi LME de 2008 - entreprises occupant moins de 20 personnes et qui ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 10 millions d'euros - ou à défaut, par un chiffre d'affaires n'excédant pas 10 millions d'euros.

Les très petites entreprises, qui incluent les microentreprises, font partie des petites et moyennes entreprises (PME).

(1) Suite à une modification de la ligne éditoriale de certains Stat Info (voir le communiqué de presse disponible ici <https://www.banque-france.fr/communique-de-presse/la-banque-de-france-presente-la-refonte-de-ses-stat-info>), la publication trimestrielle sur les taux de crédit aux entreprises est désormais intégrée trimestriellement au Stat Info